Image not found or type unknown

Partage immobilier suite séparation

Par **isaqua**, le **10/02/2016** à **13:54**

Bonjour,

Je suis en séparation depuis novembre 2015.
Nous étions pacsés, et nous avons rompu le PACS début janvier 2016.
Nous avons une maison en copropriété, un emprunt à nos 2 noms.
Nous n'avons pas de compte commun, et l'emprunt de la maison est payé par le compte de mon ex-conjoint.

Y a t il une incidence sur le partage ? me doit-il la moitié de la maison, ou est-ce plus compliqué ?

merci pour votre aide.

Par **youris**, le **10/02/2016** à **20:37**

bonjour,
je pense que la maison n'est pas en copropriété mais en indivision selon la répartition de propriété figurant dans l'acte d'achat.
si votre partenaire a remboursé plus que sa part, vous devrez lui rembourser le surplus.
par exemple si vous avez chacun 50% du bien et que que votre partenaire en a remboursé 80%, vous devrez lui rembourser les 30% sauf s'il vous en fait cadeau.
salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés